

PARLONS DE FONDS BLEU...
Pour mieux se préparer



2e RENDEZ-VOUS NATIONAL VIRTUEL
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES LACS ET COURS D'EAU
JUILLET 2023

Présentation sommaire de la loi sur le Fonds bleu et des enjeux

**Source : Diane Brien
Membre du CA de la FQDLC
Juillet 2023**

Gouvernance de l'eau au Québec, 2002 à 2023

- **2002: Politique nationale de l'eau**
 - Eau: patrimoine collectif des québécois
 - Protection santé publique et des écosystèmes
 - Gérer l'eau de façon intégrée par bassin versant dans une perspective développement durable
- **2009: Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieu associés**
 - Principe utilisateur-payeur; Principes prévention, réparation, transparence et participation
 - Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
 - Plan directeur de l'eau(PDE) par bassin versant avec processus de concertation locale
 - Planification régionale liée aux milieux humides et hydriques
 - Bureau des connaissances sur l'eau
 - Production d'un bilan aux 10 ans
- **2017: Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques**
- **2018: Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030**
 - Une vision pour 2030; 7 orientations; 9 cibles; 552M
 - Suivi annuel
 - Plan d'action 2018-2023: 63 actions
- **2023: Loi instituant le Fonds bleu**

Note: un rapport d'audit de performance du bureau du Vérificateur général a été émis en novembre 2020 au sujet de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

Historique du Fonds bleu

Message de François Legault lors de la campagne électorale en août 2022, pour la création d'un Fonds bleu de 650M\$ financé en partie par une augmentation des redevances des industries qui utilisent notre eau :

« Au cours des ans, on a peut-être un peu trop tenu cette richesse-là pour acquise. On doit faire plus attention à notre eau au Québec. Quand on voit la sécheresse en France, aux États-Unis, au Mexique, on réalise à quel point cette eau est stratégique pour l'avenir. Pour moi et pour toute l'équipe de la CAQ, c'est devenu une priorité de protéger nos lacs, nos rivières et nos sources d'eau potable. Il faut donner plus d'amour à nos lacs et à nos rivières. »

Les grandes étapes de la création du Fonds bleu

1. **Décembre 2022:** Lors de la COP15 tenue à Montréal, le gouvernement du Québec s'est engagé à déposer, un projet de loi sur la protection de l'eau et la création d'un Fonds bleu
2. **Janvier 2023:** le ministre Charrette donne le mandat aux membres du **Forum d'action sur l'eau** de lui soumettre des recommandations quant à la répartition des montants du Fonds bleu par secteurs d'activité. Les recommandations sont attendues à la fin 2023
3. **Avril 2023:** **dépôt du projet de loi 20 instituant le Fonds bleu** et des projets de règlement pour augmenter les redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau et la déclaration des prélèvements d'eau
4. **Mai 2023:** **Consultations particulières sur invitation** par la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi 20 et dépôt des mémoires de différents organismes dont celui de la FQDLC
5. **Juin 2023:** **Adoption à l'unanimité du projet de loi** instituant le Fonds bleu doté d'un budget de 500 M \$ sur 5 ans ou 150M/an (budget de mars 2023)

La loi sur le Fonds bleu en bref

- Un fonds affecté à toute mesure que le MELCCFP peut réaliser en lien avec la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion de l'eau
- De nouveaux pouvoirs pour garantir la disponibilité de l'eau pour des usages prioritaires (préambule de la loi)
 - Réponse au problème de disponibilité en eau potable en Estrie et Montérégie et Centre-du-Québec
- Un financement assuré en partie par une hausse des redevances sur l'eau payée par les entreprises et embouteilleurs d'eau
- Une obligation de transparence pour les données relatives aux volumes d'eau prélevés
 - Ajout suite à la Consultation parlementaire de mai 2023
(*recommandation du mémoire déposé par la FQDLC*)
- Un mécanisme d'évaluation périodique aux 5 ans y compris pour la redevance de l'eau
- La réduction de l'usage des contenants à usage unique

Extraits du rapport du commissaire au développement durable pour l'année 2020-2021 (novembre 2020)

Constats de l'audit de performance : Conservation des ressources en eau

1. Le MELCC ne possède pas les connaissances lui permettant d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau.
2. La cohérence de l'action gouvernementale avec les enjeux vécus à l'échelle des bassins versants n'est pas assurée : entre autres, le MELCC ne coordonne pas l'action gouvernementale et, tout comme le MAMH, n'appuie pas pleinement les organismes de bassins versants.
3. Le MELCC et le MAMH n'ont pas accompli les actions structurantes nécessaires pour que les problématiques prioritaires des bassins versants et les actions à mettre en place soient prises en considération dans l'aménagement du territoire.
4. Le MELCC n'évalue pas la gestion intégrée des ressources en eau : les parlementaires et les citoyens ne sont pas informés des enjeux qui y sont liés et de ses retombées

Nos commentaires sur le rapport

- La création du Forum d'action sur l'eau est probablement une réponse à cet audit
- **La coordination interministérielle reste un défi de taille pour assurer une cohésion des actions du gouvernement pour la gestion intégrée de l'eau**
 - Malgré le fait que le Plan d'action 2018-2023 découlant de la Stratégie québécoise de l'eau identifie les ministères responsables des actions, il n'y a pas d'évidence de concertation et de priorisation entre les différents ministères
 - La consultation actuellement en cours (31 août 2023) pour la publication de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire constituera un bon test à ce sujet. L'orientation 2 du document de consultation est: Assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau

Mandat confié au Forum d'action sur l'eau

Le Forum d'action sur l'eau est un lieu de concertation visant à **soutenir le gouvernement dans ses choix d'interventions prioritaires** et dans l'identification des instances les plus appropriées en fonction de l'évolution du contexte de gouvernance de l'eau au Québec et des changements climatiques et environnementaux. Il a **comme mission de favoriser l'engagement, la mobilisation, la cohérence et la complémentarité des actions des principaux intervenants dans le domaine de l'eau au Québec.**
(site web du MELCCFP)

- Ce nouveau lieu de concertation, qui remplace le Conseil québécois de l'eau (Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030), offrira un fonctionnement optimal. Tout en réunissant les principaux acteurs clés de la gestion intégrée des ressources en eau du Québec, sa formule allégée offrira davantage de souplesse, ce qui devrait conduire plus rapidement à des actions concrètes. Communiqué du MELCCFP 9 décembre 2020

Mandat bonifié en 2023:

Ainsi, en 2023, le Forum d'action sur l'eau collaborera à la réflexion sur les grandes lignes d'un futur Fonds bleu ainsi qu'à l'élaboration d'un Plan Eau dans le contexte de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et de la mise en place de ce Fonds bleu.

- Il s'agit d'un **comité consultatif**

« Avec son nouveau Plan Eau, le gouvernement souhaite renforcer le leadership du Québec dans la protection de cette précieuse ressource. Grâce à la collaboration des nombreuses parties impliquées au sein du Forum d'action sur l'eau, nous sommes maintenant mieux outillés pour concrétiser notre vision d'une gouvernance de l'eau à la fois responsable, intégrée et durable. Et, bientôt, le Fonds bleu sera un nouveau levier stratégique et financier pour réaliser cette vision et protéger cette importante richesse naturelle nationale, tout en assurant la prospérité du Québec. » Benoit Charrette, janvier 2023

Forum d'action sur l'eau

Les grands absents:
les associations de lacs

Présidé par M^{me} Agnès Grondin, adjointe parlementaire du ministre Charette et députée d'Argenteuil

- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie
- Réseau québécois sur les eaux souterraines
- Eau Secours
- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- CentrEau
- Fondation Rivières
- Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- Conseil du patronat du Québec

- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
- ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- ministère de l'Énergie, des Ressources naturelles et des Forêts
- Union des municipalités du Québec
- Ouranos
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Fédération québécoise des municipalités
- Réseau Environnement
- Union des producteurs agricoles

Acteurs de l'eau

INTERGOUVERNEMENTAL ET TRANSFRONTALIER

- Gouvernement fédéral
- Conseil régional des ressources en eaux des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
- Commission mixte internationale (CMI)
- Conseil Canadien des ministres de l'environnement (CCME)
- Autres

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

- MDELCC
- MFFP
- MAPAQ
- MTMDET
- MSSS
- MRIF
- MAMOT
- MSP
- MERN
- MCE
- MTO
- MESI
- Autres ministères et organismes

MILIEU MUNICIPAL

- Municipalités régionales de comté
- Municipalités
- Communautés métropolitaines
- Gouvernement de la Nation crie
- Administration régionale Kativik

MILIEU AUTOCHTONE

- Conseils de bande
- Organismes environnementaux autochtones

ORGANISMES NATIONAUX

- ROBVQ
- RNCREQ
- Réseau ZEC
- Groupes de recherche
- UPA
- CPEQ
- Groupes ou organismes environnementaux
- Conseil québécois de l'eau

ORGANISMES LOCAUX

- Concertation
- ZEC
- Autres ONG impliquées
- OBV
- TCR
- ZIP
- CRE

USAGERS DE L'EAU

- Citoyennes et citoyens
- Milieu agricole
- Industries
- Milieu forestier
- Clubs nautiques et marins
- Parcs et conservation du territoire
- Associations de lacs et de riverains
- Pourvoiries/chasse et pêche
- Entreprises et commerces de services
- Canots et kayaks

Les acteurs de l'eau tels que vus par le MELCCFP

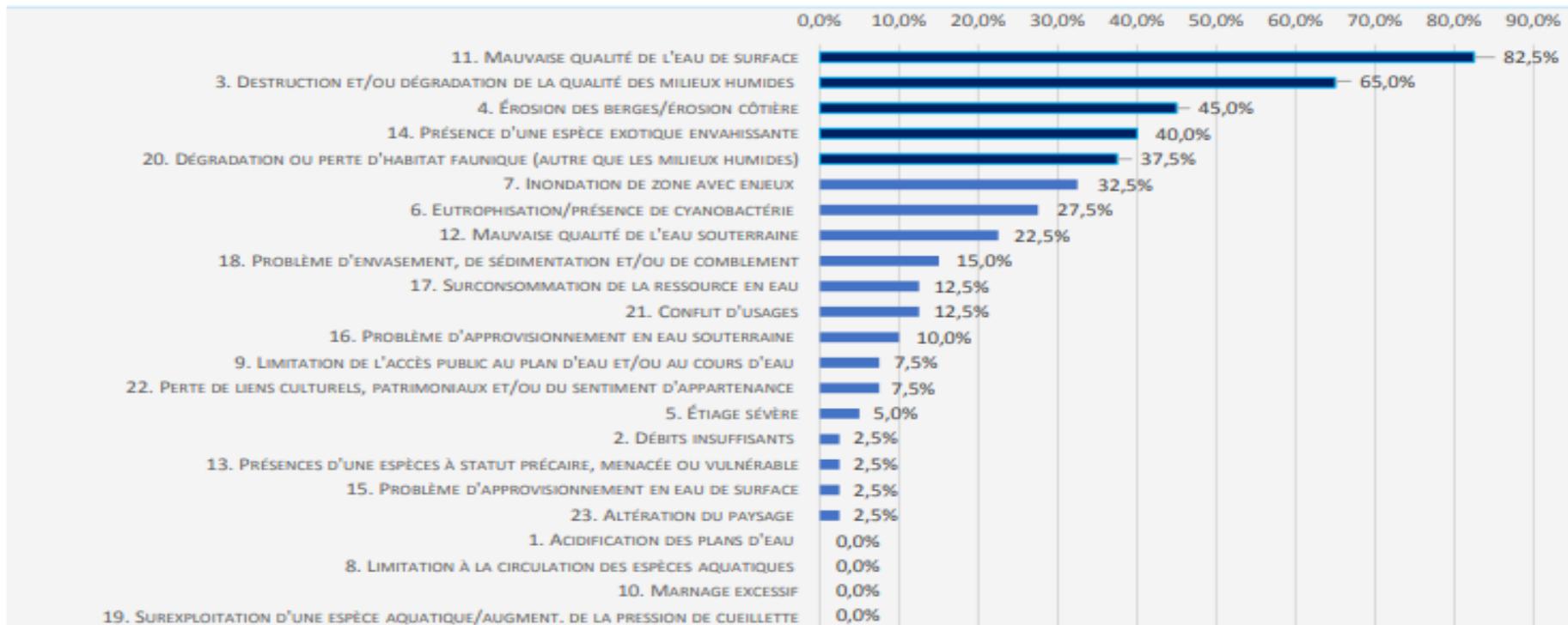
Les associations de lacs sont vus comme des usagers au même titre que les producteurs agricoles, les industries et les citoyens.

Les associations ne sont pas considérés comme des partenaires au même titre que les organismes nationaux. Pourtant les associations de lacs sont très impliqués via le RSVL et les organismes environnementaux

PRIORISATION DES PROBLÉMATIQUES

Chacune des problématiques prioritées par les acteurs de l'eau a été associée, par l'OBV, à l'une des 23 catégories visées par le MELCC (annexe 1).

Figure 2 : Distribution des problématiques prioritées selon les 23 catégories



Parmi les 173 problématiques prioritées par les 40 OBV, une majorité (63 %) est associée aux catégories de problématiques suivantes (figure 2) :

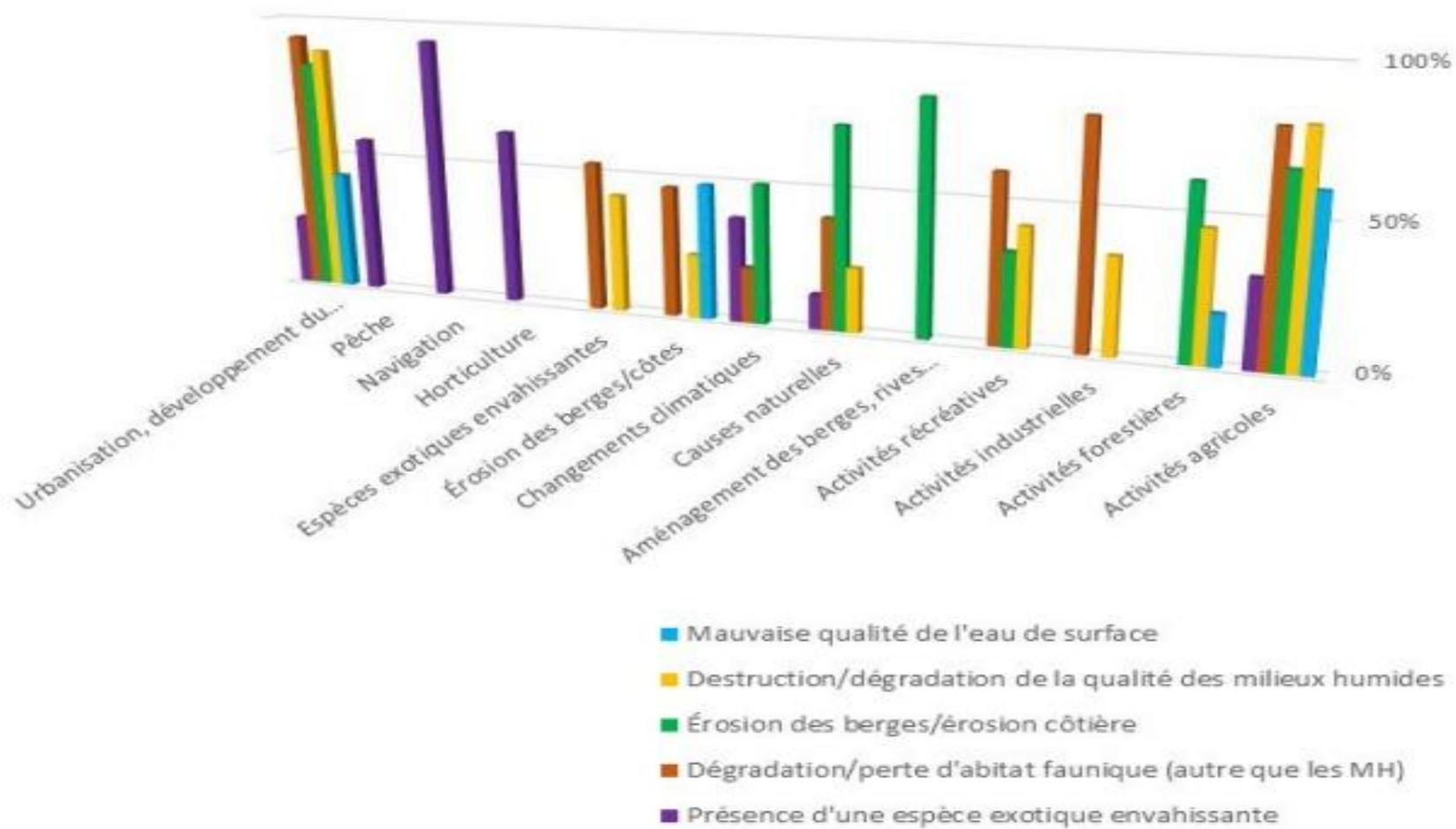
1. **Mauvaise qualité de l'eau de surface**¹;
2. **Destruction/dégradation de la qualité des milieux humides**;
3. **Érosion des berges/érosion côtière**;
4. **Présence d'une espèce exotique envahissante**²;
5. **Dégradation/perte d'habitat faunique**³.

Source: MELCCFP-
Rapport synthèse
sur les
problématiques
prioritaires des
bassins versants
du Québec
État de la
situation
2019-2020

NDR : Les
problématiques
ont été identifiées
suite à un sondage
mené par les OBV

Les activités agricoles ainsi que l'urbanisation et le développement du territoire ressortent majoritaires parmi les causes liées à ces cinq catégories de problématiques. De plus, les OBV ont identifié près de 1 450 actions pour répondre à ces mêmes cinq catégories de problématiques, dont près des deux tiers demeurent en cours de réalisation et près de la moitié concerne la mauvaise qualité de l'eau de surface.

Figure 3 : Principales causes associées aux cinq catégories de problématiques les plus populaires



Notre commentaire : À l'ère des changements climatiques et dans une perspective de développement durable, il apparaît d'autant plus important de considérer ces éléments dans une démarche de planification et de gestion territoriales

Ce qu'il faut retenir:

- Il y a beaucoup d'effervescence dans les différents dossiers environnementaux du gouvernement
- Les changements climatiques accentuent le sentiment d'urgence
- Des discussions importantes sont en cours sur l'aménagement du territoire

Soyons vigilants pour s'assurer de la protection des lacs et cours d'eau du Québec

Parlons du Fonds bleu